

Projection au Cinéma **DIAGONAL** Montpellier

Le Vendredi 5 juillet à 18 h

Deux ans, ça suffit : du 5 juillet 2011 au 5 juillet 2013

Une loi indigne pour la psychiatrie

Projection du film « **15 jours Ailleurs** »

en présence du réalisateur Didier Bivel

Prix de la Meilleure interprétation Masculine pour Didier Bourdon

Prix du Meilleur Espoir Féminin pour Judith Chemla

Au festival des Créations Audiovisuelles Luchon 2013

Séance exceptionnelle organisée par la **Ligue des Droits de l'Homme**,
l'association Humapsy et le **Collectif des 39** contre la nuit sécuritaire.

« Vincent, interprété par Didier Bourdon, est interné en psychiatrie « sous contrainte » du fait d'un « *burnout* » à son travail. Il se lie d'amitié avec une jeune patiente dont il va découvrir la souffrance et les errances psychiques »

Cette fiction tendre, parfois drôle, et humaniste nous emmène dans l'univers de la psychiatrie où l'écoute et la relation soignante tendent à être remplacées par les médicaments et la contention, et nous invite à « reconnaître la valeur humaine de la folie ». Le film introduira **le débat sur la nécessaire refondation de la psychiatrie et l'abrogation de la loi du 5 juillet 2011** : une loi indigne, qui criminalise les personnes en souffrance psychique, introduit la pratique de soins sans consentement au domicile du patient.

Débat animé par Sophie Mazas (LDH), l'association de patients Humapsy, le Dr Hervé Bokobza (collectif des 39), avec la participation du Dr Philippe Gasser (« Mais c'est un homme ») et de Joseph Mornet (Croix Marine), et la présence d'un juge sous réserve.

Il est prévu de poursuivre nos échanges dans un lieu convivial à proximité.

Plus d'info et textes de références sur les sites : ldh-france.org/section/montpellier
et site nationale - humapsy.wordpress.com - collectifpsychiatrie.fr

tonnez, svp....

Pourquoi exiger l'abrogation de la loi du 5 juillet 2011 ?

En 2008, le président de la république d'alors, utilisant un fait divers pour alimenter sa politique sécuritaire, désigne les personnes en souffrance psychique comme des êtres potentiellement dangereux. Cela s'est traduit par les mesures répressives contenues dans la loi du 5 juillet 2011. Ainsi cette loi indigne introduit le soin sans consentement au domicile du patient sans précision de durée. Outre l'aspect d'atteinte aux libertés individuelles, cette mesure pervertit profondément la notion même du soin basé sur une relation de confiance réciproque qu'il s'agit de construire.

Cette Loi arrive dans après des réformes successives, dont la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoire), la création de l'Haute Autorité de Santé et des Agences Régionales de Santé, qui ont attaqué la possibilité de soins psychiques de qualité en réduisant drastiquement les moyens (nombres de lits), les effectifs des soignants, l'organisation de la psychiatrie de secteur, et en inscrivant l'hôpital dans une logique d'entreprise...

Cette situation est vécue douloureusement par les soignants, mais aussi et surtout par les patients, leurs familles et proches. La psychiatrie humaniste basée sur une relation soignante, dans la durée, tend à disparaître, engloutie dans une profusion d'actes administratifs et formatés, au profit de protocoles médicamenteux et comportementaux élaborés par les « experts » de la HAS.

Depuis 2008, des collectifs de professionnels, de patients se sont organisés pour protester, et exiger l'abrogation de cette loi, et demander une refondation de la psychiatrie.

Comment refonder la psychiatrie ?

La refondation de la psychiatrie est urgente et impérieuse, les pratiques déshumanisées et liberticides deviennent monnaie courante. Elle ne peut venir des « experts » mais d'une prise de parole de tous ceux qui se sentent concernés, ne pouvant accepter que des lois bafouent les droits de ceux qui méritent toute l'attention de la société. Elle doit permettre des approches humanistes, offrant des moyens thérapeutiques diversifiés et pluridisciplinaires, ne réduisant pas la personne à un diagnostic.

Cette soirée entend marquer les deux ans de la loi, pour que chacun puisse prendre la mesure de la situation qui compromet fortement la possibilité même du soin psychique.

Elle s'inscrit dans de nombreuses actions collectives, des réflexions et d'élaborations de nouvelles pratiques, pour être entendus et réclamer, notamment, l'abrogation de cette loi.

Actuellement, une commission parlementaire a auditionné l'ensemble des protagonistes, et vient de remettre un pré-rapport d'étape. Notre volonté est de continuer, ici localement, à peser fortement sur les réformes envisagées.

Si nous voulons sauvegarder un système de soin fondé sur la solidarité, l'humanité et l'hospitalité, il est plus que jamais nécessaire de rompre durablement et profondément avec l'idéologie qui a prévalu jusqu'alors. Pour une conception de nos rapports citoyens, rétablissant le lien social, rompant avec les stigmatisations, restaurant des relations profondément humaines entre tous, qui prônera les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté.

VENEZ NOMBREUX